La Trémontagne - 84R

CC La Grandvallière - Nanchez

Village de Prénovel vue drone (© www.stephane-godin.com/Jura Tourisme)

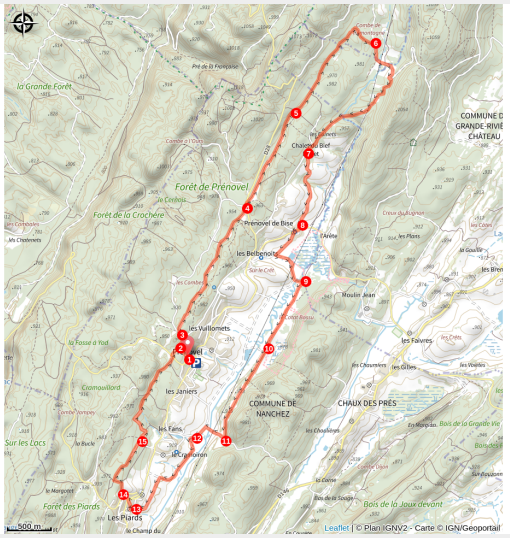

Découverte à VTT du territoire de Nanchez en parcourant la forêt et les différentes combes de Prénovel et les Piards. Belle balade d'un niveau technique accessible, qui vous emmènera hors des routes pour pratiquer du vrai vélo tout terrain !

Nous vous avons réservé tous les éléments d'une sortie VTT réussie : forêts, combes dégagées, pâturages ouverts, mais aussi sentiers techniques, chemins roulants et pause naturaliste.

Suivre le balisage n°84 rouge

Itinéraire officiel - réseau Geotrek du Parc naturel régional du Haut-Jura

Infos pratiques

Pratique : VTT/VTTAE

Durée : 2 h

Longueur : 15.8 km

Dénivelé positif : 415 m

Difficulté : Difficile

Type : Boucle

Thèmes : Faune et flore, Naturel, VTTAE

Itinéraire

Départ : Prénovel (Nanchez)
Arrivée : Prénovel (Nanchez)
Balisage : Boucle VTT
Communes : 1. Nanchez
2. Grande-Rivière-Château
3. Saint-Pierre

Profil altimétrique

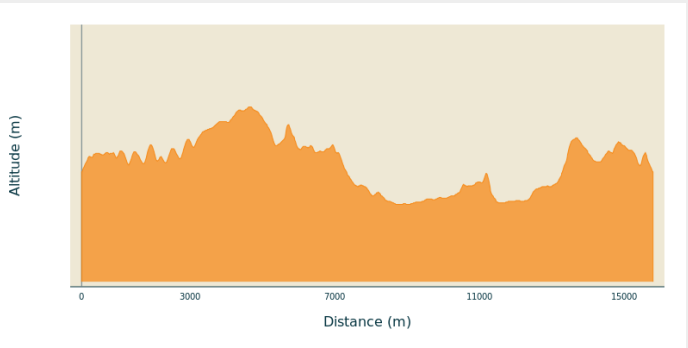

Altitude min 882 m Altitude max 1008 m

1. Depuis le parking de la mairie annexe de Prénovel, remonter sur une vingtaine de mètres pour rejoindre le panneau **PRÉNOVEL** au point de départ des randonnées.
2. Rejoindre **Les Rochats** *(balisage VTT n° 84 rouge)* par un sentier herbeux puis prendre la route forestière à droite pour arriver rapidement à **la Vie des Geais**.
3. Monter le chemin à droite qui parcourt la combe herbeuse en passant par les **Auges Vuillomets**.
4. Arrivé au bout de **LA VIE DES TOURS**, traverser la route du col de La Joux pour emprunter le chemin enherbé des **combes de bise** qui vous conduira, après 2 bonnes côtes, au carrefour de **La Corne aux boeufs.**
5. Bifurquer à droite pour prendre le chemin forestier de Trémontagne et poursuivre sur 2 km avant de tourner à droite pour prendre le chemin blanc de la Crotchule en direction de la **COMBE DE TREMONTAGNE**.
6. Par la droite, emprunter l'ancienne piste de ski La Trémontagne, qui vous fera traverser une zone humide bien ouverte avant de passer sous la ligne à haute tension et, en contrebas du **Bois de la Joux derrière**, redescendre au **Chalet du bief Plotet**.
7. Bifurquer à gauche sur le chemin blanc pour rejoindre **PRENOVEL DE BISE**.
8. Traverser prudemment la route au niveau de la fontaine, pour rejoindre, à travers la combe, **La Passerelle** que l'on traverse pour accéder à **La croisée des biefs** et emprunter sur votre droite le chemin surplombant **LA TOURBIERE**.
9. Vous pouvez laisser votre vélo pour parcourir à pied ce platelage aménagé, vous permettant de vous immerger dans l'univers de la Réserve naturelle régionale de la Tourbière du bief de Nanchez.
10. Poursuivre sur Le Cotat Bossu, jusqu'à rejoindre **L'Arête**, en passant **Sous Duchet**.
11. Arrivé sur la route de la Faicle, bifurquer à droite sur 200m puis rejoindre, après le **Pont de l'Arête**, **le Cramoiron**.
12. Prendre à gauche avant la retenue d'eau pour ensuite rejoindre la Chapelle des Piards par des champs et chemins agricoles.
13. Traverser le hameau pour remonter à l'ancien hôtel restaurant des Rouliers, au sommet des **PIARDS**.
14. Sur la droite, un sentier vous mène, après **Les Huit Fourches**, à **la Brire** : encore un effort pour arriver !

15. Continuer votre chemin avant de traverser prudemment la RD308 puis rejoindre **PRENOVEL** par **Les Rochats**.

Sur votre chemin...

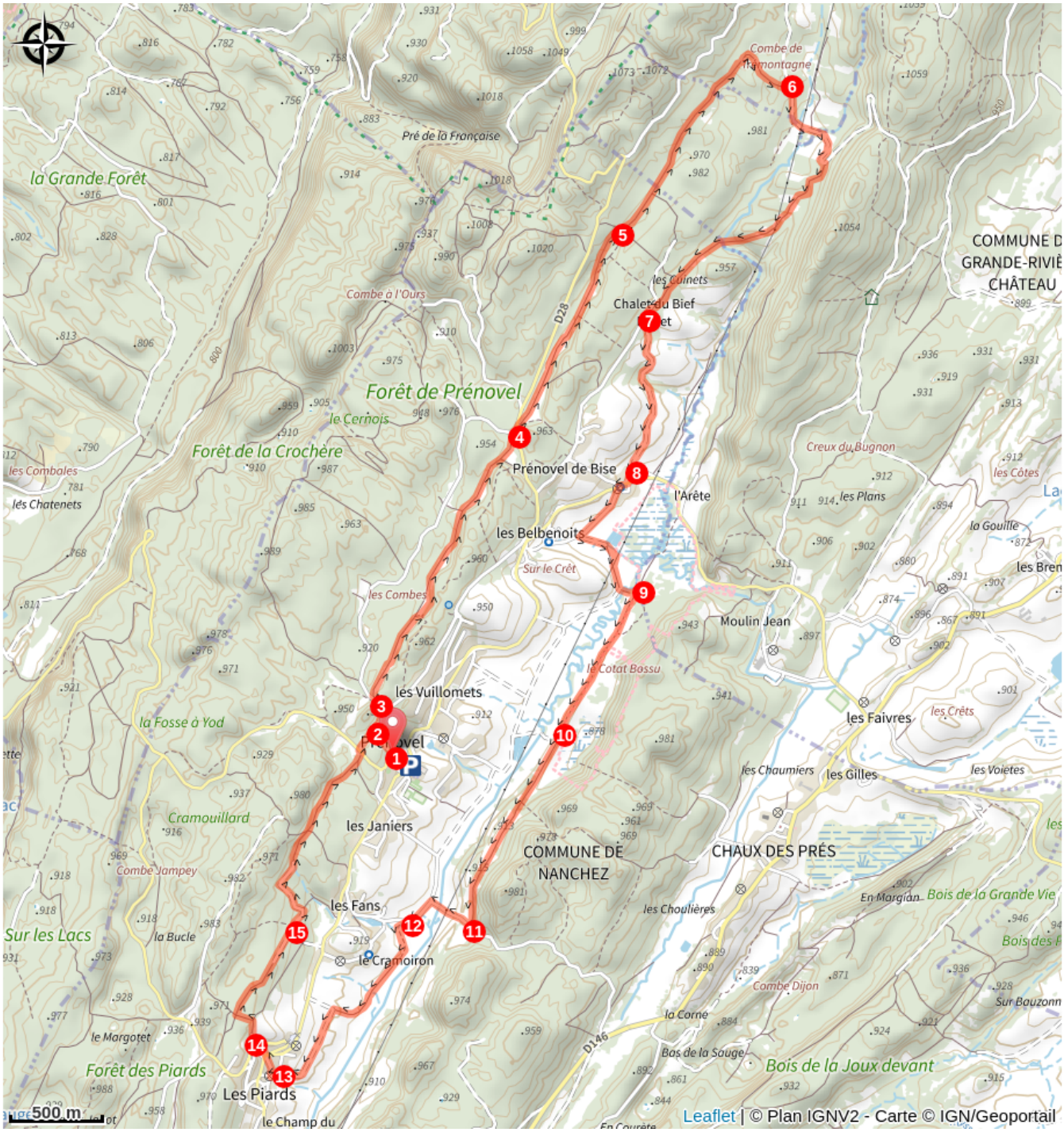

Toutes les infos pratiques

⚠ Recommandations

Parcours accessible au VTTAE avec changement de difficulté : parcours bleu

Avant de partir, nous vous conseillons de lire la rubrique Conseils aux randonneurs, de vous équiper convenablement, de porter un casque, de vérifier l'état de votre vélo, de prendre de quoi vous ravitailler et réparer (kit crevaison, maillon rapide, clés 6 pans…), de consulter la météo et de prendre un téléphone chargé. Dans tous les cas, ne surestimez pas vos forces et ne vous engagez pas sur un sentier trop technique pour vous. Sachez renoncer, faire demi-tour ou descendre du vélo.

Dans le Jura, les parcours VTT empruntent des chemins et sentiers dans des propriétés privées qui peuvent également servir à d'autres activités. Merci de respecter les lieux en restant sur les sentiers balisés et en respectant les autres usagers qui sont prioritaires (randonneurs, vététistes, cavaliers, mais aussi exploitants forestiers, vignerons, bergers…). Il convient donc d'adapter et de maîtriser sa vitesse.

Le Jura est un département nature et sauvage, merci de respecter l'environnement dans lequel vous évoluez : Ne jeter aucun détritus, ne faites pas de feu, ne cueillez pas les fleurs sauvages. Respectez la tranquillité du bétail et de la faune sauvage en restant éloigné des troupeaux, en tenant votre chien en laisse et en refermant les barrières derrière vous. Renseignez-vous sur les zones de protection de biotope, réserves naturelles ou zone Natura 2000 dans lesquelles des restrictions sont applicables.

En cas de travaux forestiers (abatage, débardage…), de travaux sur les sentiers (réfection de sentier, débroussaillage…) ou de zones de chasse en cours ou battue pour votre sécurité, sachez renoncer et faire demi-tour.

Comment venir ?

Accès routier

Depuis Lons-le-Saunier, suivre la D678, en direction de Clairvaux-les-Lacs. Ensuite suivre la D118 en direction de Châtel-de-Joux. Suivre la D308 en direction de Prénovel.

Parking conseillé

Parking en face de l'église à Prénovel

Zones de sensibilité environnementale

Le long de votre itinéraire, vous allez traverser des zones de sensibilité liées à la présence d'une espèce ou d'un milieu particulier. Dans ces zones, un comportement adapté permet de contribuer à leur préservation. Pour plus d'informations détaillées, des fiches spécifiques sont accessibles pour chaque zone.

Grand tétras

Période de sensibilité : Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin, Décembre

Contact : Parc naturel régional du Haut-Jura
29 Le Village
39310 Lajoux
03 84 34 12 30
www.parc-haut-jura.fr

Le Grand Tétras est une espèce emblématique des forêts de montagnes françaises. Son apparence et son comportement font de lui un oiseau très atypique. Pouvoir l'observer relève d'un vrai défi, tant cet oiseau est discret, mais s'avère être un souvenir mémorable.

En hiver, son activité est réduite au minimum. Il passe la quasi-totalité de la journée perché dans un arbre et consomme uniquement des aiguilles de sapin. Une nourriture très peu énergétique. Cette période est critique pour sa survie. Un oiseau subissant un dérangement régulier va puiser dans ses maigres réserves et finir par en subir les conséquences. Sa sensibilité à la prédation aura augmenté, ou bien il dépérira simplement à cause du manque d'énergie. Une autre période critique prend place du printemps au début de l'été avec la couvaison. Si la poule est surprise plusieurs fois, elle va abandonner le nid et laisser ses poussins seuls, sans protection. La survie des jeunes étant déjà très faible naturellement, ce phénomène accentue, d'autant plus, ce risque de mortalité chez les jeunes oiseaux.

Les pratiques qui peuvent avoir une interaction avec le Grand tétras en période de nidification sont principalement les pratiques sportives terrestres comme la randonnée, le ski, le VTT.

Site RAMSAR Tourbières et lacs de la Montagne jurassienne

Période de sensibilité : Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin, Juillet, Août, Septembre, Octobre, Novembre, Décembre

Contact : Parc naturel régional du Haut-Jura
29 Le Village
39310 Lajoux
03 84 34 12 30
www.parc-haut-jura.fr/

Le site s'étend entre les villes de Pontarlier et Saint-Claude, dans le massif du Jura. Dénommé « Bassin du Drugeon » lorsqu'il fut inscrit en 2003, le site a été agrandi en 2021 pour passer de moins de 6000 hectares à plus de 12 000 ha. Il comprend maintenant de vastes tourbières emblématiques telles que celles du bassin du

Drugeon, les vallées du haut Doubs et de l’Orbe et la vallée de Chapelle-des-Bois et Bellefontaine. Ses 18 lacs et 2000 ha de tourbières représentent environ 40 % de toute la zone tourbeuse du massif du Jura. Le substrat calcaire favorise la juxtaposition de tourbières alcalines et acides, ce qui, dans ces dimensions, est unique en France. Le site offre de nombreux habitats importants pour une diversité d’espèces protégées au niveau national ou international, des plantes et champignons aux libellules, papillons, poissons, oiseaux, amphibiens et reptiles. Les deux tiers de la population nationale de bécassines des marais (Gallinago gallinago) y nichent et le site est aussi une frayère importante pour le grand brochet (Esox lucius), le lavaret (Coregonus lavaretus), la truite lacustre (Salmo trutta) et l’écrevisse à pattes blanches (Austropotamobius pallipes). Les habitats tourbeux ont été, autrefois, profondément modifiés par l’exploitation de la tourbe, le développement forestier et les activités agricoles mais des mesures de restauration des tourbières ont été appliquées avec succès. Cependant, le site est encore très sensible aux sécheresses et à la pollution provenant des terres agricoles environnantes.

RNR des tourbières du Bief du Nanchez

Période de sensibilité : Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin, Juillet, Août, Septembre, Octobre, Novembre, Décembre

Contact : Conservateur : Laurane Palanchonl.palanchon@parc-haut-jura.fr Parc Naturel Régional du Haut-Jura29 le village39310 LAJOUX03 84 34 12 30

La Réserve naturelle régionale des Tourbières du Bief du Nanchez représente 49 hectares et toute une mosaïque paysagère (milieux prairiaux, forestiers et tourbeux). Situé au fond de la Combe du Nanchez, le complexe tourbeux est traversé par les cours d’eau du Nanchez et de Trémontagne. Inscrit au site Ramsar « Tourbières et lac de la montagne jurassienne », il constitue un ensemble caractéristique des tourbières du Haut-Jura.

> L’accès, la circulation et le stationnement des véhicules et engins, motorisés ou non motorisés, sont interdits sur le territoire de la Réserve Naturelle,
> Les chiens et animaux domestiques doivent être tenus en laisse à l’intérieur de la Réserve Naturelle. La circulation et le stationnement des chiens et animaux domestiques sont strictement interdits en dehors des sentiers balisés et voies réservées à cet effet,
> Sur l’ensemble de la Réserve Naturelle, le bivouac, le campement sous tente, dans un véhicule ou sous tout autre abri est interdit,
> Sur l'ensemble de la Réserve Naturelle, toute cueillette est interdite,
> La pratique des activités sportives ou de loisirs est interdite en dehors des itinéraires autorisés à la circulation et au stationnement des personnes.
> Les manifestations sportives ou de loisirs sont interdites sur l’ensemble du territoire de la Réserve Naturelle. Toutefois, des dérogations peuvent être accordées par le (la) Président(e) du Conseil régional après avis du Comité Consultatif et du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel.

Lieux de renseignement

Office de Tourisme Haut-Jura Grandvaux
7 place Simone Veil, 39150 SAINT-LAURENT-EN-GRANDVAUX

info@haut-jura-grandvaux.com
Tel : 03 84 60 15 25
https://www.haut-jura-grandvaux.com/fr/